

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/93

27 février 1998

(98-0793)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES
AU COMMERCE

Notification d'acceptation

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>AUSTRALIE</u>	
Nom de l'organisme à activité normative: Australia Communications Industry Forum Limited	
Adresse de l'organisme à activité normative:	Level 9 32 Walker street North Sydney NSW 2060 Australie
Téléphone: + 61 2 9959 9111	Téléfax: + 61 2 9954 6136 Télex: n.d.
Courrier électronique: acif@acif.org.au	Internet: n.d.
Type d'organisme à activité normative:	
<input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale	
<input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental	
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Les objectifs de l'ACIF sont les suivants:	
- Promouvoir activement un environnement coopératif pour traiter, au moment opportun, les problèmes nationaux et internationaux en rapport avec les normes relatives aux communications intéressant le fournisseur de services australien compétitif, qui s'autoréglemente et qui fait appel à des exploitants et à des technologies multiples, et un environnement national constitué de réseaux multiples, ainsi qu'il est prévu dans la Loi de 1997 sur les télécommunications (article 378); et	
- mettre au point et approuver des normes techniques pour l'industrie des communications.	
Date: 12 février 1998	